

Posologie du Clexane

Posologie du Clexane :

Références : PIJ-medic n°17, n°26 et www.swissmedicinfo.ch

L'HBPM retenue par la Commission des médicaments est le Clexane (énoxaparine) en raison de ses indications, de sa praticité et sécurité d'emploi ainsi que de son prix. Son principal inconvénient était la nécessité de faire deux injections par jour pour le traitement des maladies thromboemboliques.

*Il est désormais possible d'administrer le Clexane pour le traitement des thromboses veineuses profondes, avec ou sans embolie pulmonaire à la posologie de **1.5 mg/kg de poids corporel 1x/j**.*

Cette posologie ne s'applique pas dans les cas suivants :

- *Syndrome coronarien aigu*
- *Problèmes thromboemboliques compliqués*
- *Obésité*
- *Maladies cancéreuses*
- *Risque accru d'hémorragie*
- *Insuffisance rénale sévère.*

En raisons de ces contre-indications et du risque de confusion entre les différents dosages, la Commission des médicaments a décidé de ne pas recommander l'administration du Clexane 1x/j pendant l'hospitalisation.

La posologie recommandée pour le traitement des maladies thromboemboliques à l'hôpital est de 1 mg/kg 2x/j.

Pour les patients ambulatoires (sortie d'hôpital, par exemple), il peut être plus économique et plus pratique de passer à l'administration 1x/j (1.5 mg/kg) si les indications et les conditions le permettent.

Source : Liste des médicaments à consulter sur www.pij.ch